

La justice ordonne à Beaucaire de retirer sa crèche de Noël



Article rédigé par *Le Figaro*, le 22 janvier 2021

Source [Le Figaro] La justice a ordonné à la mairie RN de Beaucaire de retirer la crèche de Noël située dans l'hôtel de ville dans un délai de deux jours sous astreinte de 5000 euros par jour, une décision que le maire entend contester devant le Conseil d'État.

«*Nous allons devant le Conseil d'État, nous déposons plainte pour discrimination contre l'État et nous appelons aux dons, non pas pour l'astreinte, ce serait illégal, mais pour la crèche de décembre 2021 qui sera encore plus belle et plus rayonnante*», a réagi mardi 19 janvier le maire RN de la commune gardoise Julien Sanchez dans un courriel à l'AFP et une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux. «*Nous maintenons la crèche jusqu'à la date prévue initialement*», a-t-il aussi précisé, «*de mémoire entre le dimanche 31 janvier et le mardi 2 février*». «*L'État ferait mieux de s'occuper de la crise sanitaire. Pour le moment il est plus fort pour s'en prendre à des santons en Provence que pour nous livrer des tests, des masques, des seringues puis les vaccins... Pathétique !*», a poursuivi Sanchez.

Les crèches de Béziers, la ville héraultaise dirigée par Robert Ménard, proche du RN, et de Beaucaire sont régulièrement poursuivies en justice mais continuent à être installées chaque année par les maires concernés. Le 18 décembre, le tribunal administratif de Nîmes, saisi par le préfet du Gard, avait ordonné en référé «*la suspension de l'exécution de la décision non formalisée du maire de la commune de Beaucaire d'installer une crèche de la nativité dans l'enceinte de l'hôtel de ville pour la période du 3 décembre 2020 au 2 février 2021*». La municipalité avait fait appel de ce jugement, mettant en avant le fait que «*la crèche en cause, certes installée dans l'hôtel de ville, présente un caractère culturel, artistique ou festif*» et précisant que cette crèche était prévue pour être visible «*de la Sainte-Barbe (le 4 décembre) à la Chandeleur*», le 2 février.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)